



EN ENTREPRISE  
OU EN CENTRE DE  
FORMATION

## DEFIBRILLATEURS

### Public visé

- Personnels secouristes ou non, exerçant dans un établissement doté d'un défibrillateurs automatique externe.

### Prérequis

- Aucun.

### Justification de l'action

- Accidents : articles L4121-1 et 2, R4141-17 à 20 du code du travail.
- Secours : articles L4121-3, R4224-14 à 16 du code du travail.
- Sécurité : articles L4141-2 et 4, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.

### Durée de l'action

- 2 à 4 heures (0,5 jour).
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 40 à 50% du temps de formation.

### Périodicité

- À définir par l'employeur.

### Nombre de participants par groupe

- 10 personnes maximum.

### Contenu théorique et pratique

- Arrêt cardio-respiratoire.
- Chaîne de survie.
- Réanimation cardio-pulmonaire (RCP).
- Défibrillateur Semi-Automatique (DSA).
- Défibrillateur Entièrement Automatisé (DEA).
- Mise en œuvre du matériel.
- Conditions particulières d'utilisation.
- Recueil et transmission des données.
- Enseignements pratiques : démonstrations, mises en situation et utilisation du matériel d'entraînement en exercices pratiques.

### Sanction de l'action

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

# Informations légales et conditions nécessaires à la formation

## Codes de la formation

- Formacode : 42829 – Sauvetage Secourisme du Travail.
- NSF 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité).

## Objectif pédagogique général

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'utiliser un défibrillateur automatique externe (Défibrillateur Entièrement Automatisé – DEA ou Défibrillateur Semi-Automatique – DSA) en sécurité sur une victime en arrêt cardio-respiratoire.

## Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire d'un Certificat Qualité réglementairement exigé pour les développeurs de compétences (NF 214 et QUALIOP, délivré pour Afnor Certification).
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD).

## Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

## Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.

## Moyens techniques mis à disposition

- Pour les apports théoriques : Tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- En cas de formation dans notre centre, ces moyens sont à notre charge. En cas de **formation intra-entreprise**, ils doivent être **garantis par l'employeur** des bénéficiaires.

## Sécurité

- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires. Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.

## Accessibilité (handicap)

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

## Délai de réalisation et tarif

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

## Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.